

# ARRETE MUNICIPAL

## N°148-2024

**Arrêté du 05 août 2024**

**Objet : Réglementation stationnement au droit du n°45 et 57 Avenue de la Route Bleue – travaux d'aménagement intérieur**

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1ère et 2ème parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de la société LANA 18 rue Mathieu Vallat 42230 ROCHE LA MOLIERE

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors de ces travaux d'aménagement intérieur,

## ARRETE

### **Article 1 :**

Afin de faciliter l'intervention précitée au droit des n°45 et 57 Avenue de la Route Bleue, deux places de **stationnement seront réservées devant du mardi 06 août 2024 au jeudi 08 août 2024 de 8 h à 18 h**

### **Article 2 :**

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par la société LANA et l'arrêté sera affiché sur le lieu où se déroule l'intervention.

### **Article 3 :**

Les contrevenants au présent arrêté qui sera publié et affiché seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

### **Article 4 :**

Les services de Gendarmerie ainsi que les services de la Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie et adressé à :

- M. le Directeur Général des Services
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Les services de la Police Municipale
- La société LANA

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Le Maire,



Serge PERCET

